

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 janvier 2016**

OBJET
02 – TARIFS MUNICIPAUX 2016

N° 2016-01-02
NOMENCLATURE : 7/1/6

L'an deux mille seize, le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le quinze janvier 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 22

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Chantal PERRUCHET, Soumaya BAHIRAEI, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 7

Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Michel RINCE
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Lionel BROSSAULT
Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine CADOU
Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Martine MOREL

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....22
ayant un pouvoir...7
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Il est proposé pour l'année 2016 de maintenir les tarifs des différents services municipaux au même niveau que ceux appliqués en 2015, compte tenu de la faible évolution en novembre 2015 de l'indice des prix à la consommation hors tabac (+0.040%), et de la conjoncture économique.

Pour information :

- Indice en novembre 2014 valeur : 125,70
- Indice en novembre 2015 valeur : 125,75

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160125-2016-01-25-DE02-
DE
Date de télétransmission : 27/01/2016
Date de réception préfecture : 27/01/2016

Les propositions tarifaires 2016 sont les suivantes :

Tarifs municipaux 2016

	2015	PROPOSITION 2016
DROITS DE PLACE		
Forfait journalier pour moins de 4 mètres linéaires	3.45 €	3.45 €
Montant journalier par mètre linéaire (au-delà de 4 ml)	1.07 €	1.07 €
FOURRIÈRE		
Forfait	65 €	65 €
Montant par jour de garde	14 €	14 €
CONCESSIONS CIMETIÈRE		
Pour une durée de 15 ans	89 €	89 €
Pour une durée de 30 ans	176,69 €	176,69 €
CONCESSIONS COLOMBARIUM		
Pour une durée de 15 ans	189,68 €	189,68 €
Pour une durée de 30 ans	284,02 €	284,02 €
CAVEAU D'OCCASION CIMETIERE		
Pour une place	125 €	125 €
Pour deux places	250 €	250 €
Pour 3 places	375 €	375 €
PHOTOCOPIES POUR LES ASSOCIATIONS		
copie A4	0.03 €	0.03 €
copie A3	0.06 €	0.06 €

Tarifs location salle Simone de Beauvoir

Il est proposé, pour 2016, de reconduire les tarifs de location de la salle Simone de Beauvoir 2015.

Tarifs de location 2016 - salle Simone de Beauvoir

	Particuliers et organismes de la Commune		Particuliers et organismes hors commune		Employés Municipaux	
	Salle + hall + bar (267 m2)	Salle (24 m2)	Salle + hall + bar (267 m2)	Salle (24 m2)	Salle + hall + bar (267 m2)	Salle (24 m2)
Journée entière 8 h / 02 h (matin)	360 €	37.50 €	742.50 €	56.25 €	200 €	18.75 €
Petite journée 8 h / 20 h	260 €	25 €	495 €	37,50 €	125 €	12,50 €
Vin d'honneur 9.h / 15 h	150 €	15 €	297 €	22.50 €	95 €	7.50 €
Soirée 16 h / 2 h (matin)	260 €	25 €	495 €	37.50 €	125 €	12.50 €
Demi-journée 14 h / 20 h	190 €	15 €	297 €	22.50 €	95 €	7.50 €
Weekend complet	560 €	50 €	1 000 €	70 €	300 €	30 €

Les tarifs comprennent le coût de la taxe de redevance incitative

Caution : 300 euros (une caution est demandée pour toute location).

Caution ménage : 150 euros (le forfait ménage est appliqué si le nettoyage de la salle n'a pas été correctement effectué).

Adresse de réception en préfecture
044-214402091-20160125-2016-01-25-DE02-DE
Date de télétransmission : 27/01/2016
Date de réception préfecture : 27/01/2016

Tarifs location Maison de l'Amitié

Les tarifs de location 2015 de la Maison de l'Amitié sont reconduits au même niveau pour 2016.

	Particuliers et Employés municipaux
Vin d'honneur	50 €
Soirée 16h / 01h	75 €
Journée complète 08h / 01h	100 €
Weekend Complet	150 €

Caution : 150 euros (une caution est demandée pour toute location).

Caution ménage : 75 euros (le forfait ménage est appliqué si le nettoyage de la salle n'a pas été correctement effectué).

La réservation pour une réception après obsèques est gratuite mais le ménage devra être réalisé entièrement.

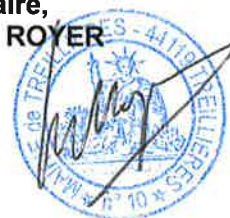
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- D'ADOPTER les tarifs municipaux ainsi présentés pour l'année 2016.

Pour extrait conforme,

Le 25 janvier 2016,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160125-2016-01-25-DE02-
DE
Date de télétransmission : 27/01/2016
Date de réception préfecture : 27/01/2016

Publié le 27/01/16

